



## NOTICE EXPLICATIVE

Pour faire une demande de logement il suffit de :

- Remplir le formulaire
- Joindre une lettre explicative si besoin

Aucun autre document n'est nécessaire.

Vous pouvez envoyer votre demande par voie postale ou la déposer au Logements à Vocation Soiale. Dès réception de votre dossier il est enregistré.

**A noter** : Contrairement au une demande de logement communale **vous ne recevez pas de numéro d'enregistrement ni de courrier**. Vous serez contacté si un logement correspondant à vos recherches se libère.

**Attention** : Votre demande de logement est valable un an et peut-être renouvelée.

### **Permanence Téléphonique :**

Vous pouvez joindre par téléphone les Logements à Vocation Sociale tous les matins du **lundi au vendredi de 09h15 à 12h15 au 01 40 51 32 02.**

### **Permanence Physique :**

Le Responsable de la Gestion Locative vous reçoit  
**les mardis et jeudis de 09h15 à 12h15 et de 14h à 17h**  
au 12 rue des Feuillantines 75005 PARIS.